

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 3

#### ■ On y était

Sophie Tardy-Joubert

#### Comment défendre l'indéfendable ?

### CHRONIQUE

Page 5

#### ■ Personnes / Famille

Par le Centre de recherche droits et perspectives du droit (CRDP) (EA 4487) - L'ERADP de l'université de Lille 2 Droit et Santé

#### Droits de l'enfant : chronique d'actualité législative et jurisprudentielle n° 16 (2<sup>e</sup> partie)

### CULTURE

Page 16

#### ■ À l'affiche

François Ménager

#### Antigone et les Dakh Daughters

## ACTUALITÉ

### On y était



## Comment défendre l'indéfendable ? <sup>141d7</sup>

Sophie TARDY-JOUBERT

Pénaliste, jeune association fondée par les étudiants de Nanterre, organisait le mercredi 21 novembre sa première conférence. Pour cet événement, elle avait misé sur une question aussi classique que fondamentale : « Comment défendre l'indéfendable », dont l'intitulé avait de quoi rappeler l'épreuve de philosophie du baccalauréat. Pour y répondre, les étudiants avaient invité deux avocats : M<sup>e</sup> Alex Ursulet, connu pour avoir défendu le tueur en série Guy Georges, et M<sup>e</sup> Ghislain Mabanga, avocat devant la Cour pénale internationale et chargé d'enseignement à l'université de Paris Nanterre.

Si l'objectif de la soirée avait été de montrer que l'on peut être avocat pénaliste de différente manière, les étudiants ne s'y seraient pas pris autrement, tant les deux invités se distinguaient, à la fois par leur méthode et par leur ton. Le premier, M<sup>e</sup> Ghislain Mabanga, fort ponctuel, était déjà dans la salle avant que les étudiants ne viennent remplir les bancs de l'amphithéâtre. Le second, M<sup>e</sup> Alex Ursulet, se fit, telle une rock star, attendre une petite heure. M<sup>e</sup> Mabanga, d'ailleurs chargé d'enseignement à l'université de Paris-Nanterre, resta assis au bureau tout au long de son exposé, qu'il déroula de manière très méthodique, comme s'il délivrait un cours de droit. M<sup>e</sup> Alex Ursulet précisant qu'il estimait « inconcevable qu'un avocat prenne la parole tout en restant assis », se leva et livra une prestation fort théâtrale. Si, sans surprise, les deux avocats s'accordèrent à dire qu'un avocat pouvait et même devait défendre l'indéfendable,

à savoir les meurtriers, tueurs en série ou auteurs d'attentats terroristes, ils divergèrent sur à peu près tout le reste.

M<sup>e</sup> Ghislain Mabanga fut le premier à détailler son point de vue. « L'indéfendable, cela caractérise avant tout le regard de la société. Comment elle voit les accusés », expliqua-t-il. Avant de rentrer dans le vif de son explication, il relata un souvenir personnel. Il raconta s'être rendu il y a deux ans à Nuremberg, ville où, rappela-t-il à son jeune auditoire, furent jugés les criminels nazis à la fin de l'année 1945. « Juste à l'entrée de la salle, on voit aujourd'hui encore des photographies des juges, de l'accusation, et des accusés et de leurs conseils. Celles des juges sont en couleur, celles de accusés et de leurs conseils sont en noir et blanc. Cela donne déjà une idée du regard que la société porte sur les accusés, mais aussi sur leurs avocats », posa-t-il.

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34